



Service d'entreposage domestique Rue Galvani

**Consultation publique – demande d'opinion au
conseil de quartier de la Cité-Universitaire**

22 février 2024

Objectif de l'activité

Objectif de l'activité



Consultation publique : Réglementation

Activité concernant les modifications réglementaires

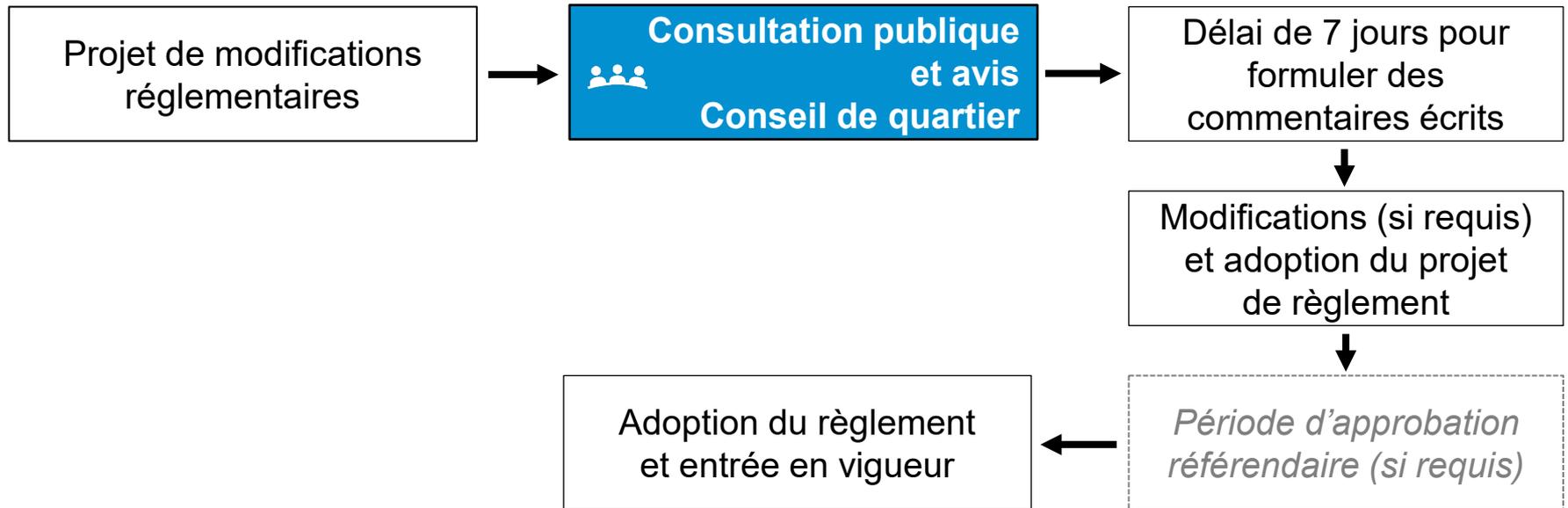
- Présentation des modifications réglementaires
- Questions et commentaires

Objectif de l'activité



Consultation publique : Réglementation

Activité concernant les modifications réglementaires



Projet : localisation et historique

Localisation

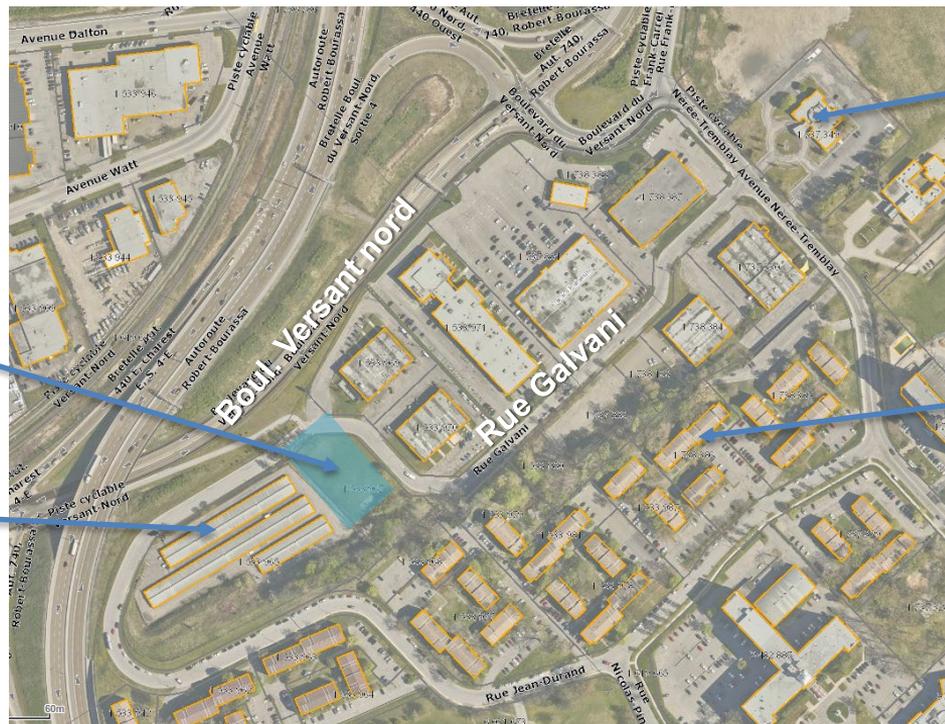
- Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge
- Quartier de la Cité-Universitaire
- Terrain localisé dans la rue Galvani, dans le parc industriel Jean-Talon



Contexte d'insertion

Terrain vacant

Mini-entrepôts existants



Services funéraires

Habitation

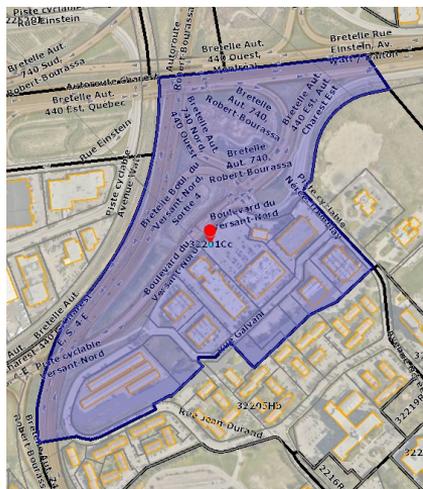
Modifications réglementaires

Modifications réglementaires

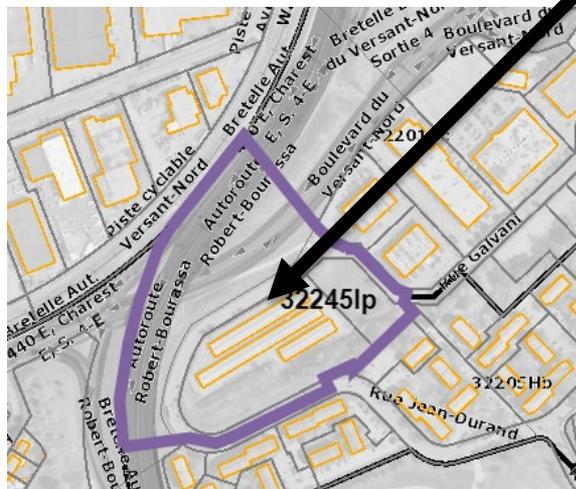
Nouvelle zone

- Création d'une nouvelle zone 32245lp à même une partie de la zone 32201Cc

Zone existante 32201Cc



Zone proposée 32245lp



Zone proposée

La création d'une nouvelle zone permet d'ajuster les normes à la réalité des deux terrains concernés

Modifications réglementaires

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 32201Cc, R.C.A.3V.Q. 342

- Règlement de zonage
- Contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire

Modifications réglementaires



Usages autorisés

Normes actuelles (règlement en vigueur)	Normes proposées (projet de règlement)
<ul style="list-style-type: none">• C1 Services administratifs• C2 Vente au détail et services• C3 Lieu de rassemblement• C20 Restaurant• C21 Débit d'alcool• C30 Stationnement et poste de taxi• C33 Vente ou location de véhicules légers• Salle de tir (sauf tir à l'arc et fléchettes)	<ul style="list-style-type: none">• À retirer• À retirer• Statu quo• À retirer• À retirer• À retirer• À retirer• À retirer

Modifications réglementaires



Usages autorisés

Normes actuelles (règlement en vigueur)	Normes proposées (projet de règlement)
<ul style="list-style-type: none">• C35 Lave-auto• C40 Générateur d'entreposage - 500 mètres carrés• P3 Établissement d'éducation et de formation	<ul style="list-style-type: none">• À retirer• Retirer la superficie maximale• Statu quo
<ul style="list-style-type: none">• P8 Équipement de sécurité publique• I1 Industrie de haute technologie• I2 Industrie artisanale• I3 Industrie générale• R1 Parc	<ul style="list-style-type: none">• Statu quo• Statu quo• Statu quo• Statu quo• À retirer

Modifications réglementaires

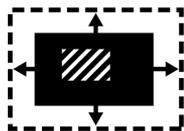


Stationnement

Normes actuelles (règlement en vigueur)	Normes proposées (projet de règlement)
31 cases	Aucune case de stationnement exigée

- Aucun employé sur place
- La venue de la clientèle n'est pas régulière et est espacée dans le temps
- Les clients stationnent leur véhicule devant la porte de leur compartiment et non dans une aire de stationnement distincte

Modifications réglementaires



Marges

Normes actuelles (règlement en vigueur)	Normes proposées (projet de règlement)
Marge avant = 9 mètres maximum	Marge avant à 6 mètres
Marge latérale = 4,5 mètres minimum	Marge latérale = 3 mètres minimum
Marge arrière = 12 mètres	Marge arrière = 3 mètres minimum

Modifications réglementaires



Aire verte

Normes actuelles
(règlement en vigueur)

Aire verte = 0 %

Normes proposées
(projet de règlement)

Aire verte = 30 %

- Permet de garantir la présence d'espaces verts sur place
- Deux terrains seulement visés

Site concerné



Site voisin



Modifications réglementaires

Éléments complémentaires

Normes actuelles (règlement en vigueur)	Normes proposées (projet de règlement)
Calcul hauteur max. terrain en pente	Exigence retirée

- Article retiré, car inutile dans un parc industriel surtout quand la hauteur est gérée en nombre d'étages

Modifications réglementaires

Droits acquis

Normes actuelles (règlement en vigueur)	Normes proposées (projet de règlement)
Remplacement autorisé d'un usage dérogatoire	Retirée

- Inutile, car il n'y a aucun usage dérogatoire dans la zone

Prochaines étapes

Étapes	Dates (2024)
Consultation publique	22 février
Demande d'opinion au conseil de quartier	22 février
Période de 7 jours - réception commentaires écrits	23 au 29 février
Adoption du règlement, avec modifications (si requis)	Mars-avril
Entrée en vigueur du règlement	Mi-avril

Merci!